

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2009

Présents : MM. ANDRÉ – RASSEL – Mme NOEZ – M. DAMBLEMONT – Mme PORTOIS – MM. DUBOIS – BONDELU – BOSSU – BONAMY – DUPONT B. – Mmes SEGUIN – PONCHAUX – MARINEL – VANELLE – DEBERGH – MM. MÉNIGOT – FLEURIE – DENNEULIN – DESCAMPS et LENFANT.

Absents excusés : M. DUPONT Y. – Mme CHARLES et M. DESPREZ, ayant donné pouvoir.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 janvier 2009. Bernard ANDRÉ signale que sur ce compte rendu, le nom de Madame MARINEL Patricia a été oublié. Il est donc rajouté.

Avant d'aborder l'étude du Budget Primitif, Émile RASSEL tient à apporter quelques précisions sur le tract du 3 mars dernier d'Emmerin Autrement.

1) Le transfert en 2002 des taxes foncières et d'habitation contre la taxe professionnelle communale fait une opération fiscalement neutre pour les deux collectivités et la commune reverse annuellement une somme de 168 452 €, ce que se garde bien d'indiquer le rédacteur "bien informé" du tract.

2) La dotation de solidarité mise en œuvre en 2001 n'a aucun rapport avec le transfert de fiscalité. Cette dotation a pour objectif de resserrer l'écart de richesse fiscale existant entre les communes.

En 2001, Emmerin avait un potentiel fiscal la classant au 85^{ème} rang sur 86 communes composant L.M.C.U.. Depuis 2007, la dotation de solidarité communautaire n'évolue plus.

3) Concernant l'augmentation du produit des impôts locaux entre 2006 et 2008, elle aura permis la mise en place de nouveaux services.

Émile RASSEL conclut en précisant que lorsque l'on n'exerce aucune responsabilité, que l'on ignore la réalité des chiffres qui s'attachent à la vie et à la gestion d'une collectivité, il est alors très facile de tirer des conclusions et de faire des propositions démagogiques.

BUDGET PRIMITIF 2009 :

Émile RASSEL, Adjoint aux finances, présente le budget qui a été étudié et approuvé en commission Finances le 10 février pour les dépenses de fonctionnement et le 12 mars pour les recettes et la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement : Les propositions tiennent compte de la suppression de certaines dépenses exceptionnelles supportées en 2008 (vandalisme réseau E.P., chaudière G.S., incendie F.S.), de dépenses n'intervenant qu'une année sur deux (séjour neige), réduction des dépenses votées lors de la dernière réunion du conseil municipal, et pour les dépenses directement maîtrisables, maintien du crédit identique à 2008.

Les chapitres 011 – Charges à Caractère Général, 65 – Autres Charges de Gestion Courante et 67 – Charges Exceptionnelles sont en diminution.

Les chapitres 012 – Frais de Personnel et 66 – Charges Financières sont en augmentation.

Globalement les dépenses de fonctionnement progressent de 36 008 €, soit + 1,68 % (par rapport aux réalisations 2008) pour s'établir à 2 190 192 €.

Recettes de fonctionnement : Les différences sensibles entre les prévisions 2009 et les réalisations 2008 sont commentées et justifiées et notamment pour les dotations d'état basées sur le chiffre de la

population (3 473 en 2008, 2 976 en 2009), pour les participations de la C.A.F. relatives au contrat enfance jeunesse et pour les contributions directes pour lesquelles une augmentation de 3 % a été retenue et enfin des recettes exceptionnelles qui ne seront plus en 2009 (remboursement assurance foyer social et tatamis Judo).

Globalement, les recettes de fonctionnement sont en diminution de 3,12 % et s'élèvent à 2 300 192 € ce qui permet de dégager une somme de 110 000 € pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement est équilibrée à 2 300 192 €.

Dépenses d'investissement : Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit : Remboursement de capital de la dette : 131 634 €, Travaux extérieurs salle Henri Lhote : 50 000 € et les investissements 2009 soit des travaux au cimetière, du matériel espaces verts, éclairage public, travaux espace étoile, mobilier divers et extension du réseau informatique mairie pour un montant global de 41 440 €.

Recettes d'investissement : 110 000 € de prélèvement sur la section de fonctionnement, 44 274 € du F.C.T.V.A., 2 000 € de T.L.E. (taxe locale d'équipement), 1 800 € de subvention C.A.F. et 65 000 € de prêt relais T.V.A.

La section d'investissement est équilibrée pour un montant de 223 074 €.

Le Budget Primitif, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.

FISCALITÉ 2009 :

Le conseil municipal ayant accepté l'augmentation du produit fiscal à 909 203 € en votant le Budget Primitif, l'évolution uniforme des taux d'imposition est de 3 % portant ces taux à :

- Taxe d'habitation : 28,26 %.
- Taxe foncière : 26,44 %.
- Taxe foncière non bâtie : 67,96 %.

Alain FLEURIE tient à s'exprimer, à titre personnel, sur le climat social ambiant, très fortement dégradé, et sur la crise économique qui touche beaucoup de personnes.

Il relève les disparités flagrantes entre les plus riches et les moins nantis.

Il regrette le désengagement financier de l'État qui conduit le conseil municipal à décider cette augmentation de 3 % du taux des impôts locaux à laquelle, malheureusement, il ne peut échapper.

En tant qu'élu local il prend donc ses responsabilités pour permettre à la commune de poursuivre la mise en œuvre des actions et des projets en direction de nos concitoyens.

Bernard ANDRÉ remercie Alain FLEURIE pour son intervention. Il précise qu'il s'agit là d'une réaction politique conforme aux convictions d'Alain FLEURIE et qui est tout à fait respectable.

Émile RASSEL précise que les bases d'imposition ont été revalorisées au niveau national de 2,5 % pour la T.H. et la T.F.P.B. et de 1% pour la T.F.P.N.B.

À titre d'exemple, cette majoration des taux aurait pour conséquences l'augmentation de l'impôt au profit de la commune, pour un logement classé en 6^{ème} catégorie, pour un ménage avec 2 enfants à charge de 15 €.

Les taux de fiscalité sont adoptés à l'unanimité.

Concernant les points soulevés par Alain FLEURIE, Bernard ANDRÉ souhaite préciser que la gestion municipale rencontrera de très nombreux problèmes consécutifs au désengagement de la C.A.F..

L'augmentation des taxes ne nous fait pas plaisir, mais résulte de la mise en place d'une solidarité au fonctionnement des services municipaux.

DROIT DE STATIONNEMENT :

Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal décide de l'augmentation du droit de stationnement qui est fixé à 50 € par trimestre et par jour d'occupation.

VACATIONS FUNÉRAIRES :

La loi N° 2008-1750 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire, réforme partiellement le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces surveillances.

Monsieur le Maire et la commission Finances proposent de fixer le taux unitaire des vacations funéraires à 20 €.

Adopté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT R.D. 952 – ACQUISITION PAR DÉPARTEMENT DU NORD :

Le département du Nord a inscrit en opération prioritaire l'aménagement de la R.D. 952. Le projet consiste en l'aménagement de la route, de la réalisation d'accotements, de trottoirs, de pistes cyclables et du réseau d'assainissement.

Ces aménagements nécessiteront des acquisitions foncières et en ce qui concerne la commune d'Emmerin, il s'agit de la parcelle C 201 d'une superficie de 2 420 M². Le prix proposé est de 0,50 €/ M², valeur terrain occupé plus remploi de 5%.

Le conseil municipal accepte cette cession à l'unanimité.

PROTECTION DES CHAMPS CAPTANTS – ACQUISITION PAR L.M.C.U. :

Dans le cadre des mesures prises pour assurer la protection des champs captants d'eau potable, Monsieur le Préfet du Nord a déclaré d'utilité publique l'instauration de périmètres de préservation des forages du sud de Lille.

Les immeubles situés dans l'emprise de la platière d'Emmerin doivent être acquis en priorité par Lille Métropole Communauté Urbaine en vue d'être plantés.

À la suite de négociations, le prix d'acquisition de ces biens a été fixé à 0,50 €/M² en valeur occupée, plus une indemnité de remploi de 5 %. L'indemnité d'éviction est à la charge de L.M.C.U..

La commune d'Emmerin est concernée pour une superficie de 434 182 M².

Le conseil municipal accepte cette cession à l'unanimité.

À l'issue de cette acquisition, L.M.C.U. procèdera au déboisement progressif, puis au reboisement avec des essences nobles (chênes) sur 75 % du territoire, le reste sera en clairière au jardin d'agrément, mais aucune activité agricole.

À terme, 8 500 M³ d'eau seront pompés chaque jour sur les captages d'Emmerin.

POLITIQUE COMMUNAUTAIRE SUR LES CHAMPS CAPTANTS :

À l'origine une maison mise en vente chemin du Grand Marais pour laquelle L.M.C.U. a préempté au prix de la mise en vente avec le projet de destruction.

L.M.C.U. avait le projet de destruction de toutes les habitations de la Neuve Voie, du Grand Marais et de la Nappe.

Suite à plusieurs réunions relatives au devenir de cette zone, l'hydrogéologue et L.M.C.U. ont décidé de nouvelles mesures.

Un système d'assainissement collectif sous pression devra être installé sur tout ce secteur avec raccordement à la station d'Houplin Ancoisne. Il y aura surveillance de chaque habitation.

Les habitations du chemin de la Nappe seront raccordées au réseau d'assainissement collectif vers chez CAPON.

NOUVEAU LOGO COMMUNE :

Dans le cadre d'un travail d'étude sur le devenir de la commune d'Emmerin, des étudiants de "Master 2" management de projet de la faculté libre des lettres et sciences humaines ont conçu un logo représentant "Emmerin – La nature en chemin".

Bernard ANDRÉ a fait une demande officielle auprès des autorités de la faculté pour obtenir l'autorisation d'utiliser ce logo.

Cette demande a été acceptée et ce, à titre gratuit.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'utiliser ce nouveau logo, qui ne prendra en aucun cas la place du blason actuel, sur certains documents.

Aucune objection n'est formulée sur ce point.

ADHÉSION AU S.I.M.E.R.E. :

La commune de Wambrechies a demandé son adhésion au S.I.M.E.R.E.. Cette demande a déjà été acceptée en comité syndical et il est demandé à chaque commune adhérente de se prononcer également.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Bernard ANDRÉ donne lecture d'un courrier issu d'un collectif des habitants de la Z.A.C. de Ghermanez, suite aux récents problèmes d'assainissement et au classement communautaire de la voirie qui n'est toujours pas réalisé en raison de problèmes administratifs (manque de documents et attestations).

Actuellement ce lotissement relève du domaine privé.

Le problème de mise à l'arrêt des pompes de relevage n'était semble-t-il, et contrairement aux affirmations des riverains, pas imputable à Bouygues qui n'aurait pas réglé en temps opportun les factures E.D.F..

En effet, et en date du 6 mars, suite à mon intervention énergique auprès de Bouygues, j'ai reçu copie d'un courrier de cette société à E.D.F. qui précisait que c'était à la suite d'une erreur des services de cette dernière que le courant avait été coupé, les factures étant réglées régulièrement.

Concernant le passage dans le domaine public de la voirie et du réseau d'assainissement, lesquels posaient quelques problèmes, nous avons provoqué une réunion en mairie à la mi-avril entre les différents intéressés (Bouygues, L.M.C.U., et représentant des riverains).

La destination des ouvrages étant leur intégration dans le domaine public communautaire et non communal, nous ne pouvons pas nous assurer de la conformité parfaite des V.R.D.

C'est L.M.C.U. qui, avec ses moyens techniques, fera les vérifications.

La consultation de l'ensemble des documents du dossier n'a pas à faire l'objet d'une autorisation spécifique puisqu'ils sont, tout naturellement, à la disposition des habitants, lesquels auraient peut-être été bien inspirés de s'en inquiéter avant la rédaction du courrier.

Concernant la délivrance du certificat de conformité qui a fait l'objet d'un avis défavorable du S.D.I.S., je suis intervenu auprès de ce service et de NOREADE (qui assure l'installation des poteaux incendie), afin que ce problème soit réglé dans les meilleurs délais.

- Bernard ANDRÉ donne lecture d'un document concernant le passage de camions dans les rues du Maire Castel et Sadi Carnot et commente celui-ci.

Sur le plan réglementaire, la circulation des poids lourds est autorisée en cas de desserte, ce qui est le cas pour l'entreprise F.L.I. (comme pour ESTERRA et les bus scolaires).

Celle-ci emploie environ 25 salariés et il ne semble pas envisageable, surtout dans le contexte économique actuel, d'en demander la fermeture ou le déplacement (à la place de l'E.P.H.A.D. comme certains l'ont suggéré !).

Actuellement, et d'après les chiffres communiqués par cette société, il y aurait en moyenne le passage de 18 camions par mois.

Nous avons sollicité, auprès de L.M.C.U., un diagnostic de voirie pour les rues du Maire Castel et Sadi Carnot, celles-ci étant de compétence communautaire.

Nous surveillons régulièrement des dégradations éventuelles aux biens immobiliers y compris par reportages photographiques.

En accord avec le propriétaire des locaux, une modification de l'entrée du site est envisagée et nécessitera le déplacement d'un poteau électrique. L'accès sera sensiblement élargi et permettra l'entrée directe en marche avant sans manœuvre dans la rue.

Les travaux de l'extension de la salle Henri Lhote étant pratiquement terminés, seuls deux passages de poids lourds sont encore prévus.

➤ Carmen PORTOIS annonce que le Salon de la Gourmandise est annulé faute d'exposants. Une nouvelle formule sera proposée en 2010.

➤ Danièle PONCHAUX rappelle qu'Emmerin participe aux animations et expositions de Lille 3000.

Du 15 au 17 mai, dans le cadre d'Europe XXL auront lieu :

- le vendredi 14 : vernissage d'une exposition à l'église (tableaux et sculptures) + la classe d'orchestre,

- le samedi 15 : à la bibliothèque exposition de livres + une conteuse, présence des enfants de l'école.

À la cave CATRY : exposition de photos : Budapest 1956.

- le dimanche 16 : à l'espace Étoile, pièce de théâtre... gourmande.

➤ Marathon de la route du Louvre le 10 mai.

Thème des animations à Emmerin, musique sans frontière.

➤ Michel LENFANT : mariage de son fils le 26 mai. Tout le conseil est invité.

➤ Patricia MARINEL souhaite faire partie de la commission du Devoir de Mémoire. Bernard ANDRÉ accepte.